TRIBUNAUX

LIRE A LA 3IEME PAGE : Cour d'assises du Nord.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'ARRAS

Audience du mardi 4 mars

Henri Cornolle, 32 ans, journalier à Arras, est l'auteur du coup de couteau inféré il y a quinze jours, à Arthur Demailly, garçon à l'hôtel du Petit-Saint-Pol.

Cornolle met sur le compte de l'ivresse l'acte qu'il a commis. —Le tribunal le condamne à 6 mois de prison.

— Isidore Galveau, 60 ans, originaire du département du Nord, a un casier judiciaire orné de 33 condamnations. Pour sa 34e, due à raison de délits de vagabondage et mendicité, Galveau est condamné à un mois de prison.

— 50 fr. d'amende et confiscation du fusil à François Foulon, ménager à Bourlon, qui chassait en temps prohibé.

— Par défaut, la femme Martine Beddelem, d'Avion, est condamnée pour outrages à un gendarme de Rouvroy à 6 jours de prison.

— Le tribunal met en délibéré une affaire d'infraction à la loi de 1880 sur les débits de boisson. Il s'agit en l'espèce du cabaretier Jules Poquet, de Beaurains.

Poquet était cabaretier, lorsqu'en mai 1901, sa maison vint à brûler. Un sieur X... achète le terrain, fait rebâtir le cabaret dans lequel Poquet se réinstalle sans faire de déclaration d'ouverture de cabaret à la mairie. Le maire voit là une infraction à la loi qui oblige le débitant à n'ouvrir son débit que dans un délai de 15 jours après le dépôt de sa déclaration d'ouverture. Le parquet paraît abonder dans le même sens et Poquet est poursuivi. Le tribunal, comme nous le disons plus haut, a mis l'affaire en délibéré, après avoir entendu la plaidoirie de Me Lenglet, pour le prévenu.

Mais de tout cela, il n'y a pas de quoi fouetter un chat.

Tribune Minière

Lire à la 3e page :

INONDATIONS A LA FOSSE N° 6 DES MINES DE NŒUX ; UN HOMME TUE

SYNDICAT DES MINEURS DU PAS-DE-CALAIS

AVIS AUX DELEGUES

Les délégués du syndicat qui n'ont pas encore remis leur compte du dernier trimestre sont priés de le faire parvenir avant le 10 courant, au bureau du Syndicat, 10, rue de la Paix, à Lens.

La commission de contrôle se réunira aussitôt après le retour du citoyen Beugnet, actuellement au Congrès d'Alais.

Le citoyen Cordier, remplaçant momentanément le citoyen Beugnet, se tient à leur disposition.

SECTION D'ANNŒULLIN

Une souscription sera faite la quinzaine prochaine en faveur du citoyen Beghin Prosper, demeurant à Annœullin, malade depuis longtemps avec une nombreuse famille.

Nul doute que tous ceux qui connaissent ce vaillant camarade ne se fassent un devoir de verser leur obole.

SECTION DE WINGLES

Le citoyen Jean-Baptiste Bulliez, conseiller municipal, délégué du Syndicat, prévient tous les mineurs de la commune qu'il se tient toujours à leur disposition pour la remise des livrets et des timbres.

SECTION DE FOUQUIERES-LEZ-LENS

La décision suivante a été prise dans la dernière réunion des délégués de la section de Fouquières-lez-Lens :

Les citoyens François Pichart et Louis Carin, sont chargés de faire aux abords de la fosse, les jours de paie, avec des troncs fermés à cadenas, des quêtes au profit des malades et blessés du Syndicat. Le jour même, les troncs seront remis au siège de la section, où la recette sera contrôlée par la commission chargée de distribuer les secours aux blessés.

Les délégués espèrent que tous les camarades en activité de travail tiendront à verser leur obole pour venir en aide à leurs frères de misère.

Pour la section :
Léopold CREPEL.

COMMISSION DES QUETES D'OIGNIES
(quartier N° 2 et le Village)

Pendant la première quinzaine de février 1902, on a perçu la somme de 11 fr. 50; il nous restait en caisse 138 fr. 50. — Total : 150 fr.

Payé aux malades et blessés syndiqués la somme de 13 fr. 75. — Reste en caisse à ce jour : 136 fr. 25.

Tous ouvriers syndiqués qui veulent participer à la commission des quêtes doivent s'adresser au citoyen Emile Dufresne, secrétaire, qui leur donnera connaissance du règlement.

La réunion pour la distribution de secours aura lieu le 14 mars, à six heures du soir, chez le citoyen Tejeune Angélus, délégué du Syndicat.

Les intéressés sont priés d'y assister et d'être en règle avec leur livret du Syndicat.

Le Président, J.-Bte DUPRIEZ. — Le Secrétaire, Emile DUFRESNE.

MINES DE DOURGES, FOSSE GODAULT

La commission des quêtes se réunira jeudi 6 mars, à cinq heures du soir, chez le citoyen Alfred Randour, cabaretier, à Noyelles-Godault.

Objet : Paiement des indemnités aux malades et blessés du Syndicat.

Mines de Liévin

AUX ELECTEURS DES FOSSES 4 et 4 *bis* DES MINES DE LIEVIN

Le 9 février dernier, 524 travailleurs du sous-sol, par un vote clair et précis, qui montre à la classe bourgeoise que plus que jamais Avion était solidement organisé au double point de vue politique et économique.

A ces travailleurs conscients, à ces socialistes convaincus, nous disons de tout cœur : Merci.

Nos adversaires de classe avaient mis tout en œuvre pour assurer le succès de leurs candidats. Ils avaient multiplié les promesses et les menaces pour rendre plus certaine la défaite de vos candidats, c'est-à-dire la vôtre.

Mais, par votre attitude franche et courageuse, vous avez déjoué toutes leurs manœuvres; et vous avez fait voir à ces affameurs du peuple que vous réduire à la misère et à la famine ils le peuvent sans doute, mais que dompter votre courage et votre énergie, ils n'y parviendront jamais.

Cette admirable victoire a servi de leçon à vos maîtres. Ils ont vu que vous êtes une force invincible ; et, désormais, avant de frapper l'un des vôtres, ils y regarderont de plus près, car ils savent bien qu'ils vous trouveraient tous étroitement unis pour la défense de vos droits.

Camarades,

Vous avez fait de nous vos élus, nous serons dignes de votre confiance. Toujours en éveil, nous nous servirons des pouvoirs et des privilèges qui nous sont conférés par la loi pour défendre vos droits, vos intérêts et votre sécurité.

Ce ne sont pas là de vaines paroles. Bientôt vous pourrez vous convaincre en nous voyant à l'œuvre que pour nous les promesses ne sont rien mais que les actes sont tout.

Electeurs,

Merci encore une fois, de la majorité écrasante que vous nous avez accordée. Notre dévouement tout entier vous est acquis. Toujours vous nous trouverez à votre tête pour la défense des idées politiques et syndicales qui vous sont chères.

Vive le Syndicat!
Vive le Parti ouvrier !

CAUDRON Arthur, délégué titulaire.
VAAST Joseph, délégué suppléant.

Aux Mines de Courrières

On nous écrit de Harnes :

Serait-ce à cause de notre entêtement à ne pas vouloir faire de longues coupes, que M. l'ingénieur et le chef-porion veulent nous faire travailler pour presque rien, sous peine de mise à pied.

Lorsqu'un ouvrier est forcé de quitter son travail faute d'un salaire suffisant, Monsieur l'ingénieur lui dit : «Vous irez à tel ou tel endroit». Ce n'est pas la peine, répond l'ouvrier puisqu'un tel et un tel y sont alliés et bien que bons ouvriers n'ont rien gagné ; je n'y gagnerai rien non plus.»

Monsieur l'ingénieur répond «Vous reviendrez demain». Le lendemain pas de travail ; le surlendemain pas de travail ; en fin de compte ce n'est que quatre ou cinq jours après que l'on vous occupe. Voilà une 1re punition.

Mais, Monsieur l'ingénieur, il n'y a pas de mauvais travail. Vous le sauriez comme nous si vous aviez comme nous depuis 20 ans, le pic à la main. Mais malheureusement les galons sont trop souvent portés par ceux qui n'ont pas d'exercices. Le travail difficile, Monsieur l'ingénieur devrait être fait à la journée et sous la surveillance d'un porion si vous voulez et non pas au détriment de malheureux qui trop souvent sont chargés de famille et n'ayant pas déjà la pitance nécessaire.

Si vous admettez, Monsieur l'ingénieur, qu'un jour nos fils doivent remplacer les vôtres (privilégiés) sur les champs de bataille il faut bien les nourrir dans leur jeunesse, afin qu'ils soient forts.

Un groupe d'ouvriers de la fosse N° 9 des Mines de Courrières

Aux ouvriers mineurs de Barlin

Depuis quelque temps les ouvriers travaillant à la fosse numéro 5 à Barlin sont en butte aux tracasseries continuelles des employés du fond. Pour des motifs futiles, des amendes de toutes sortes leur sont infligées et ce qu'il y a de plus mesquin et de plus hypocrite, c'est que les porions et chefs porions vont partout répétant que c'est la faute au délégué mineur.

Si quelques ouvriers se laissent prendre à ces mensonges, la grande majorité savent bien que je ne suis et ne peut être pour rien responsable des injustices qu'on leur fait subir. Ils savent aussi que la confiance qu'ils ont placée en moi ne s'est jamais démentie.

Je les invite à venir nombreux se grouper sous la bannière syndicale afin qu'unis, nous puissions tous ensemble ramener les représentants de la Compagnie à plus de respect et de justice envers ceux qui peinent tant pour nourrir leur famille que pour le bien-être de leurs employeurs.

François CARLIER,
Délégué mineur à la fosse 5, à Barlin.

Les Jaunes à Wallers

On nous écrit :

Le Petit Valenciennois, rendant compte de la réunion du Syndicat jaune, le fameux syndicat des Lekeux et des Staquet et de tous les traîtres à la classe ouvrière, ajoute que les meneurs révolutionnaires avaient organisé une réunion à la même heure, et que cette réunion avait été précédée d'une manifestation bruyante à travers les rues pour ramener les mineurs au Syndicat rouge.

Le correspondant fantaisiste du *Petit Valenciennois*, ignorant où pour être logique préciser dans quelles rues avait eu lieu cette manifestation. En racontant cela, il a commis un mensonge, comme savent en dire nos cléricaux que la confession lave de tous péchés.

Quand nous faisons de la propagande, nous la faisons au grand jour et nous ne nous cachons pas comme certains du syndicat jaune qui ont tourné casaque depuis peu. Nous marchons la tête haute et nous ne courbons pas le front devant nos adversaires, car nous voulons la lumière.

Nous serions même heureux de voir que les syndiqués jaunes organisent une réunion publique et contradictoire pour nous expliquer ensemble de cette façon, on pourra voir de quel côté est la justice. Ils nous diront qu'ils n'oseraient le faire de crainte qu'on ne leur coupe les oreilles, mais qu'ont-ils à craindre puisqu'ils étaient 150 personnes à leur réunion. C'est un chiffre respectable pour faire la police dans une salle : ils n'ignorent pas d'ailleurs que nous ne sommes pas si méchants qu'ils le veulent dire puisqu'ils vivent encore et qu'il ne leur manque ni un bras ni un œil; à moins que leur chiffre de 150 ne soit comme d'habitude grossi de dix fois, ce qui ramènerait les choses à leur juste proportions, car il n'y a pas 150 traîtres à leurs classe dans Wallers.

Quant à nous, il n'y a aucune crainte qui pourrait nous arrêter car nous avons avec nous la franchise, assurés que nous poursuivons le véritable but qui mène à l'émancipation et à la justice.

Il dit encore que le syndicat rouge a eu ce qu'on appelle une saignée.

Qu'il nous soit permis de répondre à l'anonyme qu'il prend ses désirs pour des réalités et qu'il n'a guère coulé de sang de cette saignée à part celui de Lekeux et Staquet qui ressemble plutôt à du jus de navet.

L'écume est sortie, mais le bon reste.

Un groupe de syndiqués rouges.

Notre Tombola Gratuite

GAGNANT DU 5 MARS : N° 499.563

Une paire de Chaussures valeur 18 francs, des magasins St-Crépin, 3, rue des Chats Bossus, Lille

PARTICIPERONT AU TIRAGE DU LOT de 1.000 francs, les Nos :

147.926	322.329
200.620	427.341
234.682	502.409
315.044	553.541
319.309	559.824

N. B. — Les porteurs de ces numéros doivent se faire connaître avant le 20 mars 1902.

Numéros sortis en Janvier et inscrits pour le tirage du lot de 1.000 fr. :

557.304 M. Houliez Victor, à Roubaix.
567.736 M. Demey André, à Roubaix.
573.254 M. Druon Georges, à Roubaix.
584.873 M. Glorieux Henri, à Roubaix.
589.695 Mlle Duquenne Jeanne, à Roubaix.
588.309 M. Buriez, à Lille.

Rapports de délégués mineurs

MINES DE DROCOURT. — *Fosse La Parisienne.* — J'ai été appelé par la compagnie pour faire une enquête sur un rappel d'accident survenu le 25 janvier, vers 12 heures du matin, au nommé Durretz Rémy, âgé de 22 ans, demeurant à Hénin-Liétard, conducteur de chevaux à la Veine numéro 7 au couchant, blessé dans les circonstances suivantes :

Duretz était en train de conduire un convoi de berlines chargées, quand, à un endroit de la voie le cheval accrocha son collier à une bille de soutènement ; alors le convoi ayant avancé, Duretz qui était sur la première balle, n'a pu se garer et eut les deux jambes serrées entre la balle et le cheval. Le médecin ayant prescrit un chômage de 15 jours, vient de faire une prolongation d'environ 15 jours.

Je me suis rendu sur les lieux de l'accident et j'ai interrogé le témoin Delattre Edouard qui est conducteur dans la même voie ; il m'a déclaré que très souvent dans la journée il fallait être pris lui-même (le blessé qui m'a fait les mêmes déclarations) par suite du cheval qui se trouve pris aux billes et au tuyau à air comprimé. Ayant visité la voie dans tout son parcours ainsi que l'endroit de l'accident, j'ai remarqué qu'elle est très défectueuse. Donc, j'en appelle l'attention à M. le Préfet, pour presser la compagnie à remédier cette voie à chevaux, afin d'éviter les accidents qui pourraient encore s'y produire.

Liétard FRANÇOIS,
délégué mineur à la fosse N° 1 des mines de Drocourt.

MINES D'ANICHE. — *Fosse Saint-Louis.* — J'ai été prévenu par l'exploitant, le samedi à 5 heures du matin, qu'un accident était survenu le 28 février, à 11 heures du matin et dont avait été victime le nommé Charles Dumont, ouvrier mineur, âgé de 50 ans, demeurant à Somain.

Cet ouvrier travaillait au haut de la taille de la voie de fond de la veine Ferdinand-Levant, 2e voie, au niveau de 600 mètres de profondeur. Je me suis rendu sur les lieux de l'accident et chez le blessé.

Voici le résultat de mon enquête :

Dumont avait fait le nécessaire pour désarmer la devanture. Au moment où il désarma une cloche au «glichou», qui se trouvait dans le terrain et ne pouvait être aperçue vint s'abattre contre le bois de fond. Ce bois vint atteindre Dumont à la joue droite et le malheureux fut projeté à plusieurs mètres en arrière. On le releva avec une blessure d'environ 7 centimètres.

Le terrain est très mauvais et accidenté. Il présente des difficultés que l'ouvrier ne saurait éviter.

J'ai constaté que le boisage était fait d'une façon réglementaire. Je conclus donc à un cas fortuit.

Les témoins de l'accident sont Arthur Dumont, demeurant à Somain, et Joseph Tison, demeurant à La Renaissance.

Eugène BECART,
délégué mineur à la fosse Saint-Louis.

MINES DE DOURGES. — *Fosse numéro 6 bis.* — Ayant été appelé à constater un accident survenu le 25 courant, au nommé Chevalier Jean-Bte, âgé de 17 ans, je me suis rendu sur les lieux afin de constater la nature de cet accident.

Chevalier était occupé à la 2e voie de binage en bas de la descendrie numéro 1 de St-Désiré, niveau 277 mètres. Vers 11 heures du matin, Chevalier arrivait à la plaque tournante de la 1re voie de binage avec une berline chargée, dont la bordure se trouvait brisée. Par le fait de cette bordure brisée, il dut tourner la berline en sens inverse, ce qui présente une grande difficulté parce que la voie manque de hauteur et de largeur. Etant avec son camarade de la 1re voie pour l'assister, et en faisant tourner la berline, il eut la tête serrée contre celle-ci et un bois de soutènement, lui faisant une blessure à la tête et lui coupant presque l'oreille droite. Le docteur a conclu à un chômage de un mois.

Après avoir visité l'endroit, vu le blessé et le témoin, j'ai remarqué que le boisage était en bon état, mais j'ai constaté que 8 centimètres de largeur d'un côté et 6 de l'autre ne suffisait pas pour tourner les berlines. Je conclus que si la voie avait été plus large et plus haute, et que si la berline avait été en bon état, l'accident aurait pu être évité.

Le délégué mineur Ed. LEKIEFS.

MINES DE COURRIERES. — Fosse numéro 2. — J'ai été appelé par l'exploitant pour constater l'accident survenu au nommé Bernard, freineur, âgé de 18 ans, du plus supérieur du treuil à corde de Julie.

Des explications données par le blessé lui même, qui était seul au moment de l'accident, il résulte que le treuil étant en marche, il a serré son frein qui, agissant sur la queue de frein, l'a fait remonter brusquement et est venu lui taper à l'œil gauche.

J'ai donc constaté que l'accident était dû à un cas fortuit, la poulie du treuil et le contre-poids étant en bon état et fonctionnant régulièrement.

Alfred HURBAIN,
Délégué mineur

MINES D'ANZIN. — *Fosse N° 1 «Renard».* — J'ai été appelé à constater l'accident arrivé au nommé Jean-Baptiste Morel, âgé de 17 ans, demeurant à Denain, quartier Payen, numéro 8.

Morel a été blessé au niveau de 175, branche midi, le voie. Il était en train de remettre une berline chargée sur les rails, lorsqu'il eu l'index gauche pris entre la bille et un caillou qui était au bord de fond. J'ai dû attendre pour mon enquête, car le docteur avait jugé l'amputation nécessaire. Rien n'aurait pu prévoir cet accident, la voie est planchée en gros fer. C'est en voulant remettre sa berline sur les rails que Morel a été blessé.

Le délégué mineur,
Adolphe EVIN.

LES RENTES DES MINEURS

COMPAGNIE D'ANZIN. — *Fosse Bleuse-Borne.* — Podevin Eustache, 4 ans, mineur, a reçu un caillou sur le pied gauche.

La plaie contuse qui a résulté de cet accident exigera un chômage de 15 jours.

LIEVIN. — Le nommé Maréchal Pierre-Philippe, 20 ans, mineur, demeurant à Liévin, occupé dans les travaux du fond de la fosse numéro 2, a reçu sur le bras droit une pierre de 7 à 8 kilogrammes. — Chômage moins de 20 jours.

— Declercq Justin, 24 ans et demi, graisseur, demeurant à Liévin, place Gambetta, occupé dans les travaux du jour de la fosse numéro 3, en nettoyant un bac à huile, a eu la main légèrement pressée par l'arbre de la machine du compresseur. — Chômage 6 jours.

Tribune Verrière

A JEUMONT

TOUJOURS AUX VERRERIES HULET

Nos lecteurs se rappellent les abus dont nous avons parlé dernièrement.

Voici encore un fait qui mérite de n'être pas passé sous silence.

Le rebutage des feuilles est toujours en vigueur. Un ouvrier étendeur travaillant à la dite verrerie a fait deux journées : dans l'une, 171 feuilles ; dans l'autre, 172 ; soit en tout 343 feuilles.

Sur ce total on a trouvé chose qui n'est pas étonnante dans la maison Hulet — 83 feuilles à rebuter et 50 fausses mesures. Ces dernières devraient être comptées à 5 centimes. Violant son tarif, la maison a compté les fausses mesures à 2 centimes.

L'ouvrier, mécontent de la retenue de salaire qui lui était faite, est allé en parler aux conseillers prud'hommes qui lui donnèrent le conseil de faire vérifier les feuilles rebutées par un étendeur et par un employé quelconque.

Mais allez donc le faire ! Les feuilles étaient en magasin, coupées, en caisse, et peut-être expédiées.

Aussi voulant être payé du travail qu'il a fourni, l'ouvrier a cité pour aujourd'hui devant le conseil des prud'hommes de Cousoire M. Hulet.

LA TEMPÉRATURE

AUJOURD'HUI MERCREDI 5 MARS 1902 (14 Ventôse An 110 de la République), 64e jour de l'année, 75e jour de l'hiver, 25e jour de la lune.

Lever du soleil à 6 h. 38 ; coucher à 5 h. 47.

Lever de la lune à 3 h. 39 matin ; coucher à 1 h. 1 soir.

Aujourd'hui, la durée du jour est en augmentation de 4 minutes sur hier.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 4 mars :

Baromètre à 9 heures du matin : 762 mm.5. Sans variation sensible depuis hier.

Températures extrêmes depuis 24 heures : Minima, 0° à 8 h. 1/2 du matin ; maxima, + 12°7.

Température de l'air : + 1°9.

Etat du ciel : Brumeux, brouillard intense.

Direction du vent : Sud-Sud-Est; calme.

Eau recueillie depuis 24 heures : 0 mm2 (provient du brouillard).

Temps probable pour mercredi : Beau, brumes, journée assez douce.

Le "Journal Officiel"

ARMEE ACTIVE

Comités et commissions. — Par décision ministériel du 3 mars 1902

M. le général de division Treymüller, commandant la 4e division de cavalerie, est nommé, tout en conservant son commandement actuel, membre du comité technique de la cavalerie, en remplacement de M. le général de division Pouleau, appelé au commandement du 18e corps d'armée.

M. le général de division Peigné, inspecteur général permanent des travaux de l'artillerie pour l'armement des côtes, membre du comité technique de l'artillerie et de la commission de classement des sous-officiers candidats à des emplois civils, est nommé, tout en conservant ses fonctions actuelles, membre du comité technique du génie, en remplacement de M. le général de division Trone, placé dans la section de réserve.

Petite Correspondance

CE QU'IL FAUT SAVOIR

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Dans le cas où l'ouvrier victime d'un accident mortel laisse un conjoint survivant, ce dernier a droit à une rente annuelle égale à 20 pour 100 du salaire annuel du défunt. En cas de nouveau mariage, la rente est remplacée par un capital égal au triple de la rente annuelle.

S'il laisse des enfants au-dessous de seize ans, il faut examiner les deux cas suivants :

1° — *Il reste un conjoint survivant*

1 enfant rente égale à 15 p. 100 du salaire annuel. — 2 enfants : 25 p. 100. — 3 enfants : 35 p. 100. — 4 enfants et plus : 40 p. 100.

Cette rente s'ajoute à celle de 20 p. 100 du conjoint survivant. L'ensemble des rentes ne pouvant dépasser 60 p. 100 du salaire annuel.

2° — *Il ne reste pas de conjoint survivant*

Les orphelins de père et de mère touchent chacun une rente de 20 p. 100 du salaire annuel, sans que l'ensemble de leurs rentes puisse dépasser 60 pour 100.

S'il y a des ascendants et descendants autres que les enfants à la charge de la victime (mais seulement en cas d'absence d'ayants-droit directs) — Rente égale à 10 p. 100 du salaire annuel, sans que le montant total des rentes puisse dépasser 30 p. 100. Cette rente est viagère pour les ascendants et n'est payable que jusqu'à seize ans pour les descendants à la charge du défunt.

Nous rappelons que tout accident de travail doit être déclaré dans les 48 heures au maire de la commune, avec production d'un certificat médical. Ces formalités incombent au chef d'entreprise, mais elles peuvent aussi être faites par la victime ou ses ayants-droit.

La victime ou ses ayants-droit ont intérêt à faire cette déclaration dans les cas suivants :

1° *Pas de déclaration du chef d'entreprise.*

2° *Il y a déclaration du chef d'entreprise, mais la victime estime que le certificat médical produit par le patron ne répond pas à son état.*

3° *Après la consolidation ou cicatrisation de la blessure, le blessé ne retrouve plus son entière capacité professionnelle et la première déclaration n'a conclu qu'à une incapacité temporaire.*

REPONSES AUX QUESTIONS POSEES

V. à Sallaumines. — Toute association peut se constituer sans autorisation, mais si elle veut administrer et posséder des fonds, elle doit faire une déclaration à la Préfecture.

G. N. O. 12, à Douai. — Oui.

Jacquet. — Adressez-vous au bureau militaire à la Mairie

L... H., Béthune. — On peut retenir le dixième de son salaire.

Adresser les lettres à M. le Rédacteur de la Petite Correspondance, aux bureaux du journal.

EN VENTE
Aux bureaux
du *Réveil du Nord* et de l'*Egalité*

A. LAVY

L'œuvre de Millerand

UN MINISTRE SOCIALISTE

Juin 1899 — Janvier 1902

FAITS ET DOCUMENTS

Ire Partie. — **Les questions ouvrières.**
IIe Partie. — **Les Postes et Télégraphes.**
IIIe Partie. — **Le Commerce et l'Industrie.**
IVe Partie. — **L'Enseignement technique.**
Ve Partie. — **Les discours de Millerand, ministre, et le programme de Saint-Mandé.**

Quiconque, adversaire ou ami, voudra savoir ce qu'a été la contribution de Millerand, ministre, à l'œuvre économique et sociale de la IIIe République ; quiconque aura souci de fonder sur un examen loyal et complet une critique favorable ou hostile, trouvera dans ce livre, les éléments d'une opinion éclairée et réfléchie.

Un fort volume in-8 jésus de 444 pages

PRIX : 3 francs

pris dans nos bureaux ou franco par la poste.

BULLETIN COMMERCIAL

BOURSE DE PARIS

DU 4 MARS

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

VALEURS	Cours du jour	Cours précédents	Hausse fr. c.	Baisse fr. c.
3 %	101 20	101 20	» »	» »
3 % amortiss.	100 30	100 30	» »	» »
3 1/2 %	101 85	101 80	» 05	» »

BOURSE DE LILLE

COURS DU 4 MARS

Aniche, 800. — Anzin, 5040. — Bruay, 503. — Courrières, 2240. — Crespin, 170. — Douchy, 1044. — Dourges, 100e, 230 50. — Drocourt, 3075. — Escarpelle, 850. — Lens, 570. — Béthune, 3520. — Ligny anc., 427. — Marly t. p., 525. — Marles, 30 %, 1670. — Meurchin, 5e, 2304. — Ostricourt, 1390. — Thivencelles, 397. — Vicoigne, 20e, 1028. — Crédit du Nord, 489. — Gaz de Wazemmes, 510. — Denain et Anzin, 1095.

COTE DE LA LAINE A ROUBAIX

Roubaix, 4. — On a côté, ce matin, en Bourse : 4 40 mars; 4 45 avril; 4 45 mai; 4 45 juin; 4 45 juillet; 4 45 août; 4 47 septembre; 4 47 octobre; 4 47 novembre.

Affaires enregistrées en Bourse à midi : 15,000 kil. sur avril à 4 45; 5.000 sur mai à 4 45; 5.000 sur octobre à 4 47. — Total : 25,000 kil.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale, à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

La vie aux désespérés

LA PHTISIE

LES MALADIES DES POUMONS DES BRONCHES

La phtisie ne causerait pas autant de ravages si, dès que l'on constate le rhume ou la bronchite, on ne se laissait pas gagner par cette insuffisance de vitalité qui permet aux agents morbides d'envahir notre organisme affaibli.

A la suite d'un rhume, négligé généralement, une toux sèche se produit, la respiration devient embarrassée et sifflante ; puis surviennent les crachements de sang, à moins que la toux ne devienne humide, quinteuse, avec expectoration jaunâtre ou verdâtre ; la fièvre, la diarrhée sont constantes, l'appétit nul ; le patient maigrit ; il transpire la nuit. Le mal couve et augmente progressivement jusqu'à l'issue fatale.

Pour guérir les maladies des poumons et des bronches, l'Ecole du Dermothérapisme électro-végétal utilise l'électricité à courant léger et continu, insensible, reconstitue nos cellules vivantes et transforme ainsi notre organisme par l'augmentation de la puissance dynamogénique.

Puis, la méthode rationnelle de l'Académie Dermothérapique fait disparaître rapidement tous les troubles qui accompagnent les affections de nos organes respiratoires, par l'usage de substances naturelles, végétales, et conserve ainsi des milliers d'existences qui avaient demandé en vain à la médecine courante une guérison sur laquelle ils ne comptaient plus.

AVIS. — Toutes les personnes qui en feront la demande à M. le Directeur de l'Académie Dermothérapique, 46, rue de Clichy, à Paris, recevront gratuitement : 1° le *Journal de Médecine Française* qui expose clairement la théorie du Dermothérapisme électro-végétal ; 2° le **Questionnaire** qui permet de signaler toutes les souffrances et de recevoir, sans frais, les conseils utiles à la guérison.

Chicorée au Bouquet

Il est recommandé aux consommateurs de se mettre en garde contre l'usage des chicorées colorées avec des produits étrangers comme l'oxyde de fer, l'ocre (sorte de terre jaunâtre ou marron très fine et très colorante), etc., etc.

La Chicorée au Bouquet, fabriquée par Rousseau à Ascq, près Lille, est garantie pure et exempte de tous ces artifices qui ne sont employés que pour berner les consommateurs en faisant miroiter à leurs yeux un produit plus beau mais qui n'en vaut que moins.

La maison Rousseau informe sa nombreuse clientèle que pour faciliter l'essai du Chocolat au Bouquet elle en offre momentanément et à titre gracieux un échantillon dans tous les paquets de Chicorée au Bouquet.

Demander dans toutes les épiceries la Chicorée au Bouquet et le Chocolat au Bouquet.

Pour cause de Santé

A CÉDER DE SUITE

Le Grand Bazar Social Français

Situé 2, rue des Vieux Remparts

COURTRAI

à 2 minutes de la Gare

Cette maison la plus connue en Belgique pour ses beaux vêtements vendus bon marché n'a absolument rien de commun avec d'autres maisons de confections.

«Le Grand Bazar Social Français de Courtrai», le seul de son genre en Belgique, met en vente à l'approche du printemps un stock considérable de vêtements qui seront vendus au prix d'inventaire dans ses immenses locaux, 2, rue des Vieux-Remparts.

Nota. — Bien remarquer que les employés du **Grand Bazar Social Français** qui attendent les clients à la gare portent des casquettes rouges garnies d'une bande bleue portant l'indication du Bazar Social sur sa toiture flotte les Dimanches et fêtes un grand drapeau rouge. Se défier des individus qui cherchent à entraîner la clientèle dans d'autres maisons de confections, car ces individus reçoivent une prime pour chaque affaire qu'ils font faire.

L'administration rappelle à tous les Français que le **Grand Bazar Social de Courtrai** a toujours soutenu les ouvriers dans toutes leurs luttes pour leur émancipation ; aujourd'hui son directeur fait appel à la solidarité de ces pour lui continuer votre confiance.

Choix immense de pantalons, costumes complets, pardessus demi-saison. Le meilleur marché de toute la Belgique.

Les cachets *Pagliano*, seuls dépuratifs et rafraîchissants du sang et des humeurs, ont leur seul dépôt rue Vieille-du-Temple, 30, à Paris, *Pharmacie du Trésor*, où se trouve également le véritable *Strop Pagliano*, 4 cont. Prix du flacon, 1 fr. 40. Envoi dans toute la France, par six flacons, franco en gare contre neuf francs.

Le Gérant : Jean PIOTREL.
Lille. 44, Rue de Béthune.

Composé en caractères gras, sur les machines « Linotypes » Walter Behrens, 119, rue Réaumur, Paris.
Imprimé sur rotative Derriey à 4 et 6 pages.

FEUILLETON DU 6 MARS. — N° 112

BELLE COUSINE

GRAND ROMAN

par

Georges MALDAGUE

DEUXIEME PARTIE

III

— Faites voir ? demanda-t-il, en tendant la main pour prendre le journal.

— Tenez.... là... en bas de cette colonne... le dernier « Fait divers ».

Il lut et relut à demi-voix.

Sa fille l'imita.

Et, pour la troisième fois, il abandonna sa place.

— Il faut aller à la Morgue.

— Tout de suite, dit la Grande Mi.

— Vous avez raison, fit le chasseur de rats.

Et, en les voyant traverser tous les deux, le terrain vague, la fille ayant ramené sur ses cheveux une pointe de son châle de laine, le père relevant jusqu'à ses oreilles le col du gros veston qu'il endossait les soirs d'hiver, pour tirer par les rues la charrette pleine de l'attirail de l'égoutier et du chasseur, les deux époux se disaient :

— Pour sûr que c'est elle.... Voilà comment ça finit, cette engeance-là.

Ils ne se trompaient pas.

Après une course en omnibus qui n'en finissait pas, — le temps du trajet allongé par la marche difficile des chevaux sur la neige glissante, — Berluche et Artémie arrivèrent devant le funèbre bâtiment.

Ce fut Artémie qui entra d'abord ; le premier n'en avait pas la force.

— Va voir, murmura-t-il en s'adossant au mur extérieur, tu reviendras me le dire.

Artémie revint au bout d'un instant.

— Papa... je crois bien que c'est elle... .. viens il me semble....

Les mâchoires du pauvre homme se mirent à claquer.

Sa fille, toute décomposée, passa son bras sous le sien et l'entraîna en le soutenant, le sentant flageoler.

Berluche était devant les dalles sinistres au-dessus desquelles on entend un petit bruit d'eau qui s'échappe.

D'un regard, dès l'arrivée, le compagnon d'Armand Lamy entrevoyait deux corps.

Maintenant, il détournait ses prunelles, n'osait pas s'assurer....

Quelqu'un demanda tout à coup, très près de lui :

— Est-ce — que vous reconnaissez ces cadavres ?

Cette interrogation fit tressaillir Berluche, le ranima à demi.

Sa fille répondit :

— Oui.... nous croyons toujours.... oh ! oui... oui.... il me semble, c'est bien maman.

Et, son mouchoir sur sa bouche, l'hôtesse du « Rendez-vous des Zigs, » étouffa un sanglot.

Celui qui venait de poser cette question était un surveillant qui, au bout de quelques minutes, les fit entrer au greffe.

On leur donna à examiner de tout près, la défroque accrochée au-dessus de la tête des cadavres, dans la salle d'exposition.

Celle du nègre ne les préoccupait point.

Ils arrêtèrent à peine leurs regards sur le petit éventaire où restaient quelques boîtes de « mort aux rats ».

Les pauvres effets de la femme que l'on trouvait morte aussi aux côtés du marchand ambulant, et qui n'avait, pas plus que lui, un sou en poche, n'attirèrent pas non plus de leur part une grande attention.

Depuis six ans, l'épouse infidèle avait déserté le domicile conjugal.

Son mari ne la voyait pas une fois en ce laps de temps.

Sa fille, dont l'existence avait aussi ses mystères, — ne savait pas davantage ce qu'elle était devenue.

Que pouvait leur dire, à l'un ou à l'autre, une poignée d'habits ?

Il leur semblait bien trouver ses traits dans la rigidité de la mort.

Ils n'étaient même sûrs de ne pas se tromper....

Ce qui fixa d'une manière irrévocable leur déclaration, ce fut une bague, retirée du doigt du cadavre, une alliance en argent, usée, amincie, et de laquelle, peut-être, la morte de misère ne s'était pas défaite, parce qu'on n'avait rien voulu lui en donner, pas même sans doute quelques sous.

Berluche, qui demeurait atterré, à peu près muet, sa fille, répondant pour lui, sentit des grosses larmes lui tomber des yeux, quand on lui mit dans la main, cet humble bijou, presque informe, qui se partageait en deux, comme toutes les alliances, et s'ouvrit, pour ainsi dire, tout seul, les rainures se disjoignaient d'elles-mêmes.

— Cherche un peu, fit-il, la présentant à Artémie, s'il n'y a pas la date...

Artémie se pencha très fort sous le bec de gaz éclairant le bureau du greffier.

— On voit qu'il y a quelque chose, murmura-t-elle mais c'est presque effacé.

— Donnez, dit le greffier, en la prenant à son tour.

Il s'empara d'une loupe, au bout d'une seconde d'examen :

— Dix-huit cent soixante, prononça-t-il lentement.

— C'est ça, fit Berluche, c'est bien ça... C'est ma femme.

On venait de lui rendre l'anneau, et assis sur une chaise, près de la table, de l'autre côté de laquelle se tenait la plume en main le macabre fonctionnaire, — la tête basse, ses larmes coulaient toujours dans sa barbe hirsute, il contemplait, à travers le brouillard que cela mettait devant ses yeux, cette petite épave, tout ce qui lui resterait d'une femme qu'il avait souvent traitée de gueuse.. et qu